

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 4 février 2021
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 29 janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 49
Nombre de conseillers votants : 50

TITULAIRES PRÉSENTS :

Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Joris BENIER - Jacky BIDAULT - Nathalie BREEMEERSCH - Jean-Philippe BRUN - Christophe CHAMBON - François CHARLIER - Philippe COLLAS - Jean-Claude COURANT - Jean-Michel DERREY - René DUFOUR - Hervé GAMBLIN - Pierrick GILLES - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Odile HANTZ - Richard JACQUET - Eric JUHEL - Nicole LABICHE - Florence LAMBERT - Eric LARDEUR - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Nadine LEFEBVRE - Janick LEGER - Jean-Marie LEJEUNE - Marie-Joëlle LENFANT - Bernard LEROY - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Patrick MAUGARS - Pierre MAZURIER - Dominique MEDAERTS - Jean-Marc MOGLIA - Hervé PICARD - José PIRES - David POLLET - François-Xavier PRIOLLAUD - Caroline ROUZEE - Laetitia SANCHEZ - Dominique SIMON - Anne TERLEZ - Jérémy THIREZ - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU.

POUVOIR :

Madame BOURGEOIS à Monsieur CHARLIER.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Pierre CABOURDIN - Alain THIERRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Mathieu TRAISNEL - Vincent VORANGER

Secrétaire : Joris BENIER

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Sports	SUBVENTIONS - SPORTS - Comité départemental d'athlétisme de l'Eure - Meeting d'athlétisme de Val de Reuil du 14 février 2021 - Subvention - Convention - Autorisation	Joël LE DIGABEL
2	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM/Eco-Prêt contracté par le Logement Familial de l'Eure (LFE) pour une opération de réhabilitation de 82 logements collectifs - Le Clos des Marguerites - Rue Maurice Ravel au Val d'Hazey - Autorisation	Caroline ROUZEE
3	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'emprunt PAM	Caroline

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
		contracté pour Immobilière Basse Seine (IBS) pour une opération de restructuration de locaux en logements avec accès PMR - Rue des Compagnons/Musarde à Val de Reuil - Autorisation	ROUZEE
4	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière versée à la mission locale pour l'année 2021 - Autorisation	Anne TERLEZ
5	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - PIMMS Seine-Eure - Subvention 2021 - Convention - Autorisation	Anne TERLEZ
6	Enfance Jeunesse	PETITE ENFANCE - ENFANCE ET JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations - Autorisation	René DUFOUR
7	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 18 février 2021	Bernard LEROY

I/ 2021-19 - SUBVENTIONS - SPORTS - Comité départemental d'athlétisme de l'Eure - Meeting d'athlétisme de Val de Reuil du 14 février 2021 - Subvention - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 30 000 € au Comité Départemental d'Athlétisme de l'Eure pour l'organisation de la 5^e édition du meeting indoor d'athlétisme qui aura lieu le 14 février 2021 dans la halle de sport Jesse Owens à Val de Reuil.

II/ 2021-20 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM/Eco-Prêt contracté par le Logement Familial de l'Eure (LFE) pour une opération de réhabilitation de 82 logements collectifs - Le Clos des Marguerites - Rue Maurice Ravel au Val d'Hazey - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 629 183 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°117002 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

III/ 2021-21 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - HABITAT-LOGEMENT -

Garantie d'emprunt PAM contracté pour Immobilière Basse Seine (IBS) pour la réhabilitation de restructuration de locaux en logements avec accès PMR - Rue des Compagnons/Musarde à Val de Reuil - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 780 345 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°111473 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

IV/ 2021-22 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - - COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière versée à la mission locale pour l'année 2021 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 141 840 € à la Mission Locale pour l'année 2021 au titre des actions qu'elle réalise sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

VI/ 2021-23 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - PIMMS Seine-Eure - Subvention 2021 - Convention - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'apporter son concours financier à hauteur de 120 000 € à l'association PIMMS Seine-Eure au titre de l'année 2021.

VII/ 2021-24 - SUBVENTIONS - PETITE ENFANCE - ENFANCE ET JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'accorder les subventions suivantes aux associations suivantes :

Associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance :

- *Bidibul* : 80 000 €,
- *Espace des 2 Rives* : 288 015 €,
- Soit un montant de 368 015 € ;

Associations oeuvrant dans le domaine de l'enfance/jeunesse :

- *Club des jeunes* : 1 700 €,
- *Espaces des 2 Rives* : 384 747 €,
- L'OCAL : 741 000 €,

- Espace Condorcet : 47 000 €,
- ALEFH 175 425 €,
- Lire et faire lire : 1 000 €,
- La semaine de 4 jeudis : 10 000 € ;

Le Bureau communautaire dit que le montant total des subventions versées aux associations petite enfance et aux associations enfance/jeunesse au titre de l'année 2021 s'élève à 1 728 887 €.

VII/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 18 février 2021 :

Constitué d'une vingtaine de délibérations, l'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 50.

Pour copie conforme,
Le Président.

Par déléguation
Le Directeur Général



Régis PETIT